



Maisons-Alfort, le 26 décembre 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
BAPTISTE, générique de BASTILLE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par GLOBACHEM NV, relatif à une demande de mise sur le marché du produit générique BAPTISTE.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence BASTILLE, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9800126 détenue par BAYER S.A.S. est en cours ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour BAPTISTE est bien strictement identique à celle déclarée pour BASTILLE ;

Considérant l'avis défavorable de l'Anses n°2009-1554 du 21 février 2012 relatif à la demande de réexamen de la préparation BASTILLE ;

L'Anses émet un avis défavorable à la demande de mise sur le marché de la préparation générique BAPTISTE, présentée par GLOBACHEM NV.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : BAPTISTE, PBIS